MONTRÉAL, LE 1er MARS 1876.

Messieurs,

Vous connaissez les souffrances de nos frères, persécutés au Nouveau-Brunswick, et la vigoureuse et honorable défense qu'ils font, pour se maintenir dans leur droit imprescriptible d'élever et de faire élever leurs enfants dans les principes de leur foi.

Vous connaissez aussi les faits déplorables qui se sont passés à Caraquette, où, à propos des écoles mixtes, il y a eu malheureusement du sang répandu ; ce qui a causé un procès désastreux qui se plaide encore, à l'heure qu'il est, et dans lequel les accusés sont exposés à succomber, si on ne va à leur secours, pour leur donner le moyen d'en appeler au *Conseil Privé* de la Reine. Car il est facile de s'imaginer que cette cause se plaidant dans le lieu où se sont passées ces scènes tragiques, l'issue ne peut que leur en être funeste.

On en pourra juger par le fait suivant qui est attesté par des témoignages irrécusables et qui parlera pour beaucoup d'autres, qui ont été publiés par le *Moniteur Acadien*, le *St. John's News* et le *Freeman*. Relativement au fait que les personnes ont tiré dans l'acte d'une légitime défense, nous avons, disent ceux qui m'ont fait ce rapport, des détails clairs de l'affaire.

D'abord il a été avoué par la poursuite que ce sont les constables qui tirèrent les premiers, et que quelques-uns des hommes qui se trouvaient dans le haut de la maison crièrent qu'on cessât de faire feu et qu'ils descendraient. Un des constables spéciaux admet qu'ils ont entendu ceci et que quelqu'un des constables répondit : " Tuons tous ces " chiens-là, jusqu'au dernier."

Un des constables s'élevant sur les planches attenant à la muraille et se passant une partie du corps dans la porte du grenier, déchargea son revolver quatre fois, et pendant qu'il était ainsi à tirer, il fut tué par l'un des prisonniers.

Mais ce ne sera qu'au *Conseil Privé* que les avocats de la défense pourront faire admettre la vérité de ces faits qui sont reconnus comme authentiques par les personnes dignes de foi qui ont suivi de près cette affaire. Or, pour cela il faut que l'on aille au secours des accusés, par des souscriptions à l'étranger, parce que leur pays est trop pauvre pour en faire la dépense.

Déjà, comme vous avez pu le voir dans les journaux, la ville de Québec, à l'invitation de Mgr. l'Archevéque, s'est mise généreusement à contribution et a tendu une main secourable à nos infortunés frères.

Montréal ne manquera pas de suivre ce bel exemple, en répondant à l'appel qui lui est fait, par la présente, malgré la misère des temps. Cet appel est fait privément, pour éviter certains inconvénients que l'on aurait à craindre, si on le faisait publiquement. Mais, il faut l'espérer, il n'en sera pas moins efficace. Il rencontrera sans doute les plus vives sympathies des âmes vraiment charitables et patriotiques. Elles entendront, dans la présente qui leur est adressée à cette fin, les accents de douleur et le bruit des chaînes des infortunés prisonniers de Caraquette. Leurs entrailles en seront émues de compassion; et elles s'empresseront de leur venir en aide, dans leur pressant besoin.

Que le Seigneur, dans son infinie bonté, répande sur vous et sur vos familles, ses abondantes bénédictions. C'est le vœu sincère et ardent que forme celui qui est de vous tous le très-humble et obéissant serviteur,

† IG. EVEQUE DE MONTREAL.

P. S.– Aux bons amis des Catholiques du Nouveau-Brunswick.

Quelques citoyens se présenteront chez vous pour recueillir vos offrandes. MM. les Curés sont priés de voir en particulier quelques uns de leurs notables paroissiens pour les intéresser à cette bonne œuvre.

† Ig., Ev. de M.